



La médiathèque a pour missions de contribuer à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente, aux loisirs et à la vie culturelle de la population.

A ce titre, la Médiathèque de Neuville-de-Poitou propose les services multimédia suivants :

- la consultation du catalogue informatisé de la Médiathèque
- l'utilisation de logiciels de bureautique
- la consultation d'Internet
- la consultation de cédéroms

Les services multimédia sont disponibles aux horaires d'ouverture de la Médiathèque.

Néanmoins, pour des raisons techniques ou des actions spécifiques, ils peuvent être momentanément indisponibles.

1. Conditions d'accès

L'utilisation des ordinateurs (bureautique et Internet) est possible pour tout usager, sans condition d'inscription, et gratuitement. L'accès à Internet est néanmoins soumis à la création d'un compte d'utilisateur, avec identifiant et mot de passe, valable pour chaque connexion.

Les mineurs doivent, pour utiliser Internet, être munis d'une autorisation écrite et signée de leurs parents.

La durée d'utilisation des postes est indéterminée mais les responsables de la bibliothèque se réservent le droit de limiter le temps de consultation en cas d'affluence. Les usagers peuvent réserver une plage horaire par téléphone.

Si le titulaire autorise un tiers à utiliser son compte, il sera responsable des éventuels manquements à la présente charte.

2. L'encadrement

Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des usagers pour une aide ponctuelle.

En aucun cas il ne fait d'accompagnement individuel.

Il veille au bon fonctionnement du matériel et à sa vérification.

La Médiathèque ne peut être tenue responsable de la qualité des informations contenues sur le web, de problèmes dus à l'utilisation du paiement en ligne, ou dans le cas où un mineur accéderait à des sites non adaptés. Le personnel peut effectuer une surveillance à distance des sites consultés et se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Il a la charge du bon respect de la charte. Il intervient s'il constate des manquements aux consignes et applique le règlement.

L'utilisation de clés USB est autorisée mais soumise à vérification. Le téléchargement de fichiers et de programmes est interdit.

3. En signant cette charte, l'utilisateur s'engage à :

- Prendre soin du matériel mis à votre disposition
- Signaler au personnel toute anomalie lors de la navigation
- Ne pas pénétrer dans les différents dossiers et menus des ordinateurs
- Ne pas enregistrer de documents personnels sur les ordinateurs
- Ne pas modifier la configuration des ordinateurs (pas d'installation/désinstallation de logiciels, de modification des paramètres) (considéré comme une tentative d'intrusion au sens de l'article L323-1 à 323-5 du Code Pénal)
- Ne pas consulter de sites allant à l'encontre de la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites pornographiques
- Respecter le droit d'auteur
- Ne pas consulter de documents (cédéroms, logiciels) autres que ceux proposés par la Médiathèque
- Ne pas redémarrer ou éteindre l'ordinateur vous-même

4. Impression

L'impression est possible, aux tarifs adoptés par le conseil municipal pour l'année en cours.

Merci de vous adresser au personnel avant toute impression.

Fait à Neuville de Poitou, le 12 janvier 2012
Le Maire, Jean PETIT